

BRUXELLES (le 19 Octobre). Nos Etats assemblés pour délibérer sur des propositions d'accommodement & d'armistice, les ont, après les plus mûres délibérations, rejetées avec un courage digne des représentans d'un peuple libre. Mais quels que soient les motifs directs & inhérens à la chose publique, qui aient dicté une résolution si vigoureuse, il ne faut pas douter que ce refus aussi ferme qu'unanime d'un accommodement quelconque, dont les conditions eussent été entièrement dans la disposition des Belges, ne vienne du manquement de bonne foi, dont hélas! le feu gouvernement a donné tant de preuves. *Faire des sermens iniques*, comme dit le livre de la Sagesse, *dictés par la fourberie & l'astuce, pour mépriser & violer la justice*, voilà ce qui éloigne sans retour les cœurs des peuples. Et il faut convenir que, malgré toutes les précautions qu'eussent pu prendre les Etats Belgiques, malgré toutes les conditions qu'ils eussent mises à un traité de conciliation, malgré une armée nationale, des chefs & des ministres nationaux, l'influence quelconque que l'Autriche eut conservée dans ce pays, les intrigues & les trames de ses émissaires & de ses employés, auroient sans aucun doute, je ne dis pas, insensiblement, mais très-rapidement ramené les choses au point d'où elles étoient parties; & avant la fin de 1791, les Belges se fussent retrouvés exactement dans l'état où ils étoient en Septembre 1789. Chaque jour auroit apporté quelque atteinte à la liberté; tout seroit devenu un objet de litige & de controverse; à force de dispute, d'opposition & d'entrave, la chose publique tourmentée, fatiguée, auroit cédé tantôt sur un objet, tantôt sur un autre jusqu'à ce qu'elle se trouvât dissoute dans toutes ses parties. C'é-

*Juraverunt
injustè, in
dolo con-
temnentes
justitiam.
Sap. 14.*